



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Desbiens, tenue dans la salle de délibération du conseil, le mardi 19 mai 2026, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le pro-maire Marc Fortin.

Étaient présents(es) : Le pro-maire :
Les conseillers :

Marc Fortin
Roger St-Gelais
Suzie Gervais
Audrey Lavoie

Également présente : Caroline Lemieux, greffière adjointe

Étaient absents : Maxime Lavoie
Jacob Allard
Jean-Rock Deschênes

Ouverture de la séance

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1 - Vérification du quorum et de l'avis de convocation

Le président constate le quorum. L'avis de convocation ayant été donné conformément à la loi, la séance est déclarée ouverte.

2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour est faite.

1. Vérification du quorum et de l'avis de convocation
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Évaluation de l'état du puits de captage d'eau souterraine P-2
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Il est proposé par Audrey Lavoie, appuyé par Suzie Gervais et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3 – Évaluation de l'état du puits de captage d'eau souterraine P-2

Madame Suzie Gervais fait lecture du projet de résolution.

78-05-26

79-05-26

ATTENDU QUE la Ville de Desbiens exploite deux puits de captage d'eau souterraine identifiés P-1 et P-2 afin d'assurer l'alimentation du réseau municipal d'eau potable;

ATTENDU QUE le puits P-1 présente actuellement des problématiques importantes affectant la qualité de l'eau et son exploitation, au point où la Ville devra éventuellement envisager le forage d'un nouveau puits de captage;

ATTENDU QUE le puits P-2 constitue actuellement la seule source fonctionnelle d'alimentation en eau potable pour le réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU QUE l'état du puits P-2 avait été jugé préoccupant lors des travaux d'inspection et de réhabilitation réalisés en 2023;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder rapidement à une nouvelle évaluation de l'état du puits P-2 afin de mettre à jour les recommandations techniques et d'identifier les solutions permettant de prolonger sa durée de vie utile;

ATTENDU QUE certains correctifs recommandés lors de la dernière inspection, notamment l'installation d'anneaux amortisseurs visant à limiter les impacts causés lors des démarrages des équipements de pompage, seront réalisés dans le cadre du présent mandat;



ATTENDU QUE la firme Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. possède l'expertise spécialisée requise en hydrogéologie et connaît déjà les installations de captage de la Ville de Desbiens;

ATTENDU QUE la firme a transmis à la Ville une proposition technique et financière datée du 15 mai 2026, portant le numéro ATE-26445-01, pour la réalisation de services professionnels en hydrogéologie visant l'évaluation de l'état du puits de captage d'eau souterraine P-2;

ATTENDU QUE les travaux d'inspection doivent être réalisés rapidement et que, considérant les disponibilités de M. Christian Denis, ingénieur senior en hydrogéologie, la visite technique est prévue le 21 mai 2026;

ATTENDU QUE le coût du mandat est établi à un montant forfaitaire de 19 980 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE cette dépense pourra être admissible dans le cadre de la programmation de la TECQ;

IL EST PROPOSÉ PAR Audrey Lavoie.
APPUYÉ PAR Roger St-Gelais.

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens accepte la proposition technique et financière de la firme Experts-Conseils AquaTer-Eau inc., datée du 15 mai 2026 et portant le numéro ATE-26445-01, au montant forfaitaire de 19 980 \$, taxes en sus, pour la réalisation des services professionnels visant l'évaluation de l'état du puits de captage d'eau souterraine P-2;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux et des inspections prévues dans le cadre dudit mandat;

QUE le conseil municipal autorise également, advenant que l'état du puits P-2 le nécessite selon les constats effectués sur le terrain avant la réinsertion des équipements de pompage, les travaux de réhabilitation et de nettoyage du puits de captage P-2, pour un montant maximal forfaitaire estimé à 42 220 \$, taxes en sus.

QUE les dépenses encourues soient assumées par la Ville de Desbiens et imputées aux postes budgétaires appropriés, le tout avec une intention d'intégration à la programmation TECQ;

ET QUE madame Audrey Robertson, technicienne en gestion et assainissement des eaux, responsable des travaux publics, de l'assainissement des eaux et de l'urbanisme à la Ville de Desbiens, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Desbiens, tout document, entente ou mandat relatif au présent dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – Période de questions

Monsieur Gilbert Doucet demande certaines précisions et reçoit les explications nécessaires.

4 – Levée de la séance

À 18h50, Audrey Lavoie propose la levée de l'assemblée.

Marc Fortin
Pro-maire

Caroline Lemieux
Coordonnatrice administrative
Greffière adjointe